Comité syndical de Seine-Maritime Numérique
Procès-Verbal du mardi 18 octobre 2022 – 9H30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical
- Actualisation des délégués EPCI du Comité syndical : Fécamp Caux Littoral Agglomération
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation
- Finances / marchés:
  - Relance des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégique, financière et bancaire
  - Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2023
  - Passage à la M57 (budget principal)
- Fonctionnement du Syndicat:
  - Contrat de groupe « assurances statutaires 2023-2026 »
  - Actualisation du tableau des effectifs
- Usages numériques : bilan de la journée du 11 octobre 2022
- Questions diverses

Le Comité syndical s'est réuni le 18 octobre 2022 à 9H30 sous la présidence de Madame LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Monsieur DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LUCOT AVRIL souligne la présence de Monsieur Pierre GAMBLIN, nouvellement nommé Payeur Départemental depuis le 1er septembre.

- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical**

Le procès-verbal du Comité syndical du 28 juin 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

- **Actualisation des délégués EPCI du Comité syndical : Fécamp Caux Littoral Agglomération**

Suite à l'élection de son ancienne Présidente en tant que députée, l'Agglomération de Fécamp s'est vue obligée de renouveler ses instances et désignations, en procédant à de nouvelles élections le 15 juillet dernier.
Les délégués représentant l'Agglomération de Fécamp au sein des instances du Syndicat ont ainsi été reconduits lors d'un vote en date du 15 septembre dernier, qu'il convient d'acter.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- ***Prend acte de la désignation de Monsieur Olivier COURSAULT, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Laurent VASSET en qualité de délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.***

- **Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation**

Madame LUCOT AVRIL laisse la parole à Monsieur SAÏMAN pour présenter l'avancement des déploiements et de la commercialisation du réseau. Monsieur SAÏMAN précise que la carte des plaques réceptionnées qui est présentée ce jour a été arrêtée au 15 septembre et n'a pas pu être actualisée en raison de la cyber-attaque dont est victime le Département.
Il précise que les équipes du Syndicat continuent d'être présentes sur le terrain pour s'assurer à présent de la complétude des plaques réceptionnées. En effet, le déploiement étant quasiment terminé, seules restent les prises les plus difficiles à déployer.
Monsieur SAÏMAN présente le tableau de bord actualisé, en rappelant que l'objectif fixé à fin 2022 de 166 546 prises commercialisables est en bonne voie pour être atteint, car nous sommes aujourd'hui à 144 904 prises en commercialisation. Il apporte des précisions concernant les prises construites à ce jour, qui intègrent les prévisions de construction de lotissements par exemple. Ce chiffre atteindra l'objectif cible de 240 058 prises avec le temps, au fur et à mesure des constructions.
Madame LUCOT AVRIL intervient pour souligner que ce chiffre, en progression constante et en passe d'atteindre l'objectif initial, démontre l'investissement des équipes du Syndicat.
Monsieur SAÏMAN indique également que le nombre de prises transférées aux opérateurs commerciaux dépasse l'objectif mensuel qui avait été fixé lors du débat d'orientations budgétaires de début d'année : nous sommes à 8 000 prises transférées mensuellement, contre 6 500 fixées sur les prévisions. Ainsi, en terme d'intégration commerciale, les objectifs chiffrés sont respectés.
La carte des prévisions d'ouvertures commerciales fait apparaître que celles-ci se concentrent sur les secteurs de Saint Romain de Colbosc et de Ry. Il était également prévu pour les mois à venir d'ouvrir

la commercialisation sur les communes de Doudeville et Clères, mais des difficultés techniques sur le Nœud de Raccordement Optique (en lien avec les fortes chaleurs de l'été dernier) qui sont en voie d'être levées, vont différer l'ouverture sur ces secteurs pour la fin d'année 2022. En contrepartie, les secteurs de Gournay-en-Bray et Gonneville-la-Mallet seront ouverts à la commercialisation plus tôt que prévu.
Madame LUCOT AVRIL en profite pour rappeler que le Département vient de subir une cyber-attaque de grande ampleur. Les différents outils et accès permettant aux équipes de travailler au déploiement se trouvent donc inaccessibles, mais chacun fait son possible pour continuer à travailler et faire avancer le projet sans prendre de retard. La Direction Informatique du Département est à pied d'œuvre pour rétablir les outils de chacun tout en priorisant les secteurs d'activité (action sociale notamment).

Madame LUCOT AVRIL indique à présent que les réunions publiques ont repris à un rythme soutenu : ce sont ainsi 5 réunions qui ont eu lieu entre le 21 septembre et le 17 octobre à Saint-Aubin-le-Cauf, Ecrainville, Neufchâtel-en-Bray, Douvrend et Aumale. Elle rappelle qu'il n'est malheureusement pas possible d'organiser des réunions publiques sur l'intégralité des communes du département, malgré les demandes. À chaque réunion organisée, plusieurs communes sont regroupées et les administrés se déplacent en nombre. Ces réunions sont également l'occasion de rétablir la vérité sur les idées reçues : le réseau est construit et financé à l'initiative du Département et des EPCI et pas des opérateurs privés. Les habitants se posent aussi des questions sur l'utilité de la fibre, et ces réunions sont utiles pour échanger avec eux à ce sujet. Elle précise également que les opérateurs présents sur le réseau assistent à ces réunions (SFR, Orange, We Access) et qu'aucun opérateur en particulier n'est mis en avant. Ces réunions publiques sont ainsi l'occasion pour les opérateurs de présenter leurs offres et de nouer des contacts commerciaux avec les habitants intéressés.
Madame LUCOT AVRIL explique également que de plus en plus d'habitants se trouvant en zones AMII se tournent vers le Syndicat pour essayer de régler les soucis qu'ils rencontrent avec les opérateurs privés chargés du déploiement. Elle se pose ainsi la question de l'équité des territoires, car bien que les zones AMII ne fassent pas partie du périmètre du Syndicat, elles se trouvent tout de même sur le département. Une réflexion à ce sujet mériterait d'être engagée, tout en sachant que d'autres Syndicats numériques se sont fait force de proposition sur ce sujet. Madame LUCOT AVRIL se félicite qu'à présent, le Syndicat soit vu comme une entité de référence sur le domaine du déploiement de la fibre. Elle en profite pour demander aux équipes du Syndicat de se renseigner sur les territoires des zones AMII qui seraient actuellement abandonnés ou non couverts par la fibre.

Monsieur SAÏMAN présente les ouvertures commerciales prévues par communes entre le 30 octobre et le 31 décembre 2022, qui totalisent sur cette période plus de 24 700 prises, ce qui représente un rythme d'intégration très soutenu.

Il poursuit en évoquant le taux de pénétration qui est de 32,06 %, avec une répartition entre SFR (43,65 %) et Orange (56,26 %). Il complète en indiquant que Bouygues Telecom est arrivé sur le réseau le mois dernier, et a, à ce jour, raccordé 33 prises pour le moment, sur la ville de Barentin.
Madame LUCOT AVRIL annonce que Free a contractualisé avec Connect76, ce qui signifie que cet opérateur va pouvoir commencer à commercialiser des offres. L'arrivée de ces deux opérateurs, Bouygues Telecom et Free, va avoir pour effet de faire grimper un taux de pénétration déjà élevé par rapport au taux national.

En règle générale, il faut en moyenne 18 mois entre l'ouverture commerciale et la constatation d'un taux de commercialisation élevé. Monsieur CHUPIN complète en indiquant que sur les communes ouvertes à la commercialisation depuis 18 mois, comme Bolbec par exemple, le taux de pénétration est de 70%. Ce taux démontre donc l'intérêt des habitants pour la fibre.
Monsieur SAÏMAN précise également que ces deux opérateurs, contrairement à Orange et SFR qui ont tendance à laisser les clients venir vers eux, sont connus pour appliquer une politique de migration de leurs abonnés, ce qui aura pour effet de faire augmenter de façon très significative le taux de pénétration d'ici quelques mois.

Monsieur SAÏMAN évoque à présent le traitement des demandes d'incidents, qui s'élèvent au total à 1 900 (sur 144 000 prises ouvertes à la commercialisation), tout type de demandes confondues (inéligibilité, extension de réseau, effacement, échec de raccordements…). Ces demandes proviennent des mairies ou bien directement des particuliers. Sur ces 1 900 demandes, 921 ont été traitées à ce jour, c'est-à-dire que l'ensemble des actions nécessaires à la résolution du problème ont été effectuées, dont 300 sur les 4 derniers mois.
Dans le détail, ces demandes se répartissent de la façon suivante :

- 914 « inéligibilité » : bien souvent le cas de constructions neuves, non connues au moment des études
- 338 « extension » : nouveaux lotissements
- 228 « effacements de réseau » : projets d'effacement qui émanent du SDE notamment
- 111 « échecs de raccordement » : y compris les échecs dus à la trop grande distance entre le PBO et l'habitation. Madame LUCOT AVRIL apporte des précisions à ce sujet : ces raccordements longs sont effectivement à la charge des opérateurs choisis par les habitants, mais ceux-ci refusent pour le moment de prendre ces raccordements à leur charge. Il serait donc intéressant de faire la distinction à ce sujet.

- **Finances / Marchés**

Relance des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégique, financière et bancaire

Madame VOGEL rappelle que le Syndicat est accompagné depuis sa création par deux cabinets lui apportant une expertise sur deux volets spécifiques :

- le pilotage stratégique, juridique et financier du projet (cabinet Cap Hornier)
- l'assistance aux négociations bancaires et à la gestion de la dette (cabinet Orféor)

Ces deux marchés sont passés pour un an, reconductibles trois fois, et arrivent à échéance en juin 2023. Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le lancement d'une consultation selon le même allotissement, pour la même durée, avec les montants maximum suivants :

- Assistance stratégique : 500 000 € HT annuels
- Négociation bancaire et gestion de la dette : 80 000 € HT annuels

Madame VOGEL détaille les trois critères de jugement des offres qui sont proposés, et leurs sous-critères :

- Le prix des prestations : 40 %
    - Prix du détail qualitatif estimatif : 20 points

    - Prix des cas types : 20 points
- La qualité des prestations : 50 %
    - Connaissances et expériences dans les domaines cités (économique, juridique, financier bancaire, gestion de la dette, pilotage de projet…) : 10 points
    - Moyens humains dédiés à la mission (compétence, savoir-faire) : 10 points
    - Méthodologie pour réaliser les prestations et répondre aux cas-types : 30 points
- L'engagement sur les délais : 10 %
    - Délais du BPU : 5 points
    - Délais des cas-types : 5 points

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- ***Décide le lancement d'une consultation publique dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexe 1 à la présente délibération,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,***
- ***Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.***

<u>Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023</u>

Madame VOGEL rappelle que pour assurer l'exécution des dépenses d'investissement d'ici l'adoption du budget 2023, qui est généralement voté en mars/avril, le Comité syndical peut autoriser leur engagement et leur liquidation à hauteur de 25% du budget annexe 2022. Cela représente une somme totale de 9 640 594,91 € répartis de la façon suivante :

- 414 544,91 € sur le chapitre 20 (études)
- 76 050 € sur le chapitre 21 (petit mobilier et logiciels)
- 8 200 000 € sur le chapitre 23 (travaux)
- 950 000 € sur le chapitre 27 (subvention de raccordement au délégataire)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- ***Autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget annexe de l'exercice 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2023. Les crédits seront inscrits au budget annexe 2023 lors de son adoption.***

Chapitre	Libellé	BP 2022	25 % du BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	1 658 179.67 €	414 544.91 €
21	Immobilisations corporelles	304 200 €	76 050 €

23	Immobilisations en cours	32 800 000 €	8 200 000 €
27	Autres immobilisations financières	3 800 000 €	950 000 €
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	**38 562 379.67 €**	**9 640 594.91 €**

Passage à la M57 (budget principal)

Madame VOGEL précise que le passage à la M57 ne concerne que le budget principal, qui est actuellement en M14. Le budget annexe est quant à lui en instruction budgétaire M4.
Toutes les collectivités doivent obligatoirement passer à la M57 pour le 1er janvier 2024, mais étant donné que le Syndicat est d'ores et déjà prêt à opérer cette modification, il a été décidé d'appliquer ce changement dès le 1er janvier 2023.
Madame VOGEL souligne les avantages que présente la M57 :

- uniformité des comptes, souplesse de gestion
- fongibilité : les mouvements entre chapitres sont possibles jusqu'à 7,5% des dépenses/section
- dépenses imprévues : possibilité de voter des autorisations de programme et d'engagement jusqu'à 2% des dépenses/section
- amortissement : au prorata temporis (à compter de la mise en service), bien qu'il n'y ait quasiment aucune dépense d'investissement sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- ***Décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2023,***
- ***Décide de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023,***
- ***Décide de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,***
- ***Autorise Madame la Présidente à procéder, à compter de l'adoption du budget primitif 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.***

Fonctionnement du Syndicat

Contrat de groupe « Assurances statutaires 2023-2026 »

Madame VOGEL rappelle que le Syndicat dispose actuellement d'une assurance couvrant ses obligations à l'égard des agents en cas de maladie, décès, invalidité, accidents de service… par l'intermédiaire d'un contrat groupe négocié par le Centre de Gestion 76. Ce contrat arrivant à échéance le 1er janvier 2023, le Comité syndical, lors de sa réunion du 19 octobre 2021, avait autorisé le Syndicat à s'associer à la nouvelle consultation permettant d'adhérer au futur contrat de groupe. Ainsi, la consultation menée par le CDG76 a retenu l'organisme CNP Assurances/SOFAXIS comme titulaire du contrat 2023-2026. Il est ainsi proposé d'adhérer à ce nouveau contrat, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Des tarifs optimisés négociés par le CDG76 et garantis sur 2 ans (sur les 4 ans du contrat),
- Des conditions d'assurance optimales grâce à l'expertise du CDG76,
- Une résiliation facile, sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- ***D''autoriser Seine-Maritime Numérique à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2023, dans les conditions suivantes :***
    - ***Assureur : CNP assurances / SOFAXIS***
    - ***Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023***
    - ***Régime du contrat : capitalisation***
    - ***Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois***
    - ***Agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,99 %***
    - ***Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public : tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,10 %***
    - ***Frais de gestion CDG76 : 0,15 % de la masse salariale assurée***
- ***D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.***

Actualisation du tableau des effectifs

Madame VOGEL précise que l'actualisation des tableau des effectifs du Syndicat fait suite aux derniers avancements et aux derniers recrutements ayant eu lieu, notamment au sein de la direction administrative et financière. Elle présente Madame Alexandra LAPLACE, qui a été recrutée le 4 juillet dernier pour succéder à Monsieur Manuel MARTINS sur le poste de chargé de gestion comptable et financière. Madame VOGEL annonce également l'arrivée le 2 novembre prochain de Madame Virginie GRAU, en tant que responsable budgétaire et comptable, en remplacement de Madame Catherine GERMAIN.
Ce Comité syndical est également l'occasion d'accueillir Madame Ophélie DUFOUIL, sur le poste de chargée de communication, notamment auprès du grand public, qui a pris ses fonctions le 1er octobre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- ***Décide la suppression d'un poste de rédacteur principal 1ère classe,***
- ***Décide la création d'un poste de rédacteur,***
- ***Décide d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs du Syndicat, tel que présenté en annexe,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent,***
- ***Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.***

- **Usages numériques : bilan de la journée du 11 octobre 2022**

Madame LUCOT AVRIL rappelle que deux réunions d'échanges autour des usages et services numériques s'étaient tenues au Parc de Clères en décembre 2021 et en avril 2022. La journée du 11 octobre, qui s'est tenue à Rouen, était une officialisation du rôle que Seine-Maritime Numérique s'est vu confier par le Département dans ce domaine.
De plus, la présence d'Antoine DARODES, Directeur des investissements Transition Numérique à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui nous a assurés de la possibilité d'un financement des usages et services numériques, acte l'orientation que s'apprête à prendre le Syndicat.
Madame LUCOT AVRIL se félicite de la représentativité variée de toutes sortes de collectivités lors de cette journée, par la présence de maires, de délégués communautaires, de conseillers régionaux et départementaux. Elle rappelle cependant que le but de la démarche est d'écrire en concertation avec l'ensemble des acteurs et des territoires, un Schéma départemental des usages et services numériques qui devra être délibéré en Conseil départemental avant de pouvoir être dupliqué dans les territoires. Il est essentiel que chacun des territoires y trouve son intérêt, que ce soit la petite commune rurale ou la grande métropole. Différentes thématiques ont été présentées lors de cette journée : vidéo-protection, gestion des bâtiments et des économies d'énergie, partage de réseaux et d'infrastructures, sauvegarde de données…

Madame LUCOT AVRIL souhaite recueillir le ressenti des élus présents à cette journée.

Madame Armelle BILOQUET trouve intéressant de se retrouver entre territoires pour évoquer l'avenir du numérique, mais également échanger sur ce que chacun fait déjà en matière d'usages et services numériques. Elle attend du Syndicat que celui-ci soit une aide pour s'y retrouver sur la multitude d'offres proposées. Madame LUCOT AVRIL la rejoint sur ces propos en appuyant sur la nécessité de s'organiser sans s'éparpiller.

Monsieur DELNOTT estime effectivement que le Syndicat a un rôle de guichet unique à jouer dans ce domaine, en mutualisant l'ensemble des ressources possibles.

Monsieur CORNU a trouvé cette journée très intéressante permettant à chacun de débattre sur le sujet, tout en indiquant que la communauté urbaine du Havre est déjà relativement avancée sur le sujet des usages et services numériques. Il fait remonter que des difficultés ont pu être rencontrées et que la mise en place des usages ne peut pas se faire sans prendre en compte l'illectronisme et l'inégalité que ces usages vont provoquer dans la population. Il a donc trouvé très appropriée la présentation qui a été faite à ce sujet lors de la journée du 11 octobre et se félicite par ailleurs que le Syndicat s'empare du sujet des usages et qu'il se pose en gouvernance. En tant que grande collectivité qui travaille déjà sur le sujet depuis quelques années, il estime qu'il ne serait pas opportun de transférer une compétence déjà exercée, surtout sur un sujet sensible comme celui-ci. Cependant, il n'est pas contre le fait de pouvoir choisir des services parmi une offre qui serait proposée par le Syndicat.

Madame LUCOT AVRIL conclut en insistant sur la nécessité de définir le plan d'actions des usages et services numériques à mettre en place avec la collaboration de l'ensemble des territoires du département, sans exception.

<u>Questions diverses</u>

Monsieur Hervé VASSARD :

- Malgré des signalements effectués auprès d'Orange et sur le site « Dommages réseaux » d'XP Fibre, il constate malheureusement une absence d'entretien et de réparation des poteaux endommagés se trouvant sur son territoire. Cela engendre un problème d'insécurité pour les usagers des routes. Il se permet de le signaler car il est régulièrement relancé par des administrés.

Madame LUCOT AVRIL indique effectivement que s'agissant de problème de sécurité, le nécessaire doit être fait sans délais et invite les équipes du Syndicat à se saisir du sujet.

- Des enfouissements de réseau sont prévus sur sa commune. Il souhaiterait savoir s'il est nécessaire de prévoir des fourreaux pour le passage de la fibre en vue de l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Monsieur SAÏMAN répond qu'il est toujours opportun de prévoir des fourreaux pour le passage de la fibre, même si, de toute façon, dans la majorité des cas, les projets d'enfouissement de réseaux étant

à l'initiative du SDE, celui-ci consulte l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet et que le Syndicat exprime ses besoins.

Madame LUCOT AVRIL en profite pour indiquer que deux conventions cadres sont en cours de signature avec le SDE, l'une pour formaliser l'utilisation des fourreaux existants et l'autre pour encadrer les différentes procédures d'enfouissement. *[Ces conventions entrent dans le cadre des délégations de la Présidente.]*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 11h20.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT AVRIL

Le Secrétaire de séance,

François DELNOTT